

# Lignes directrices d'intervention

pour les écoles



Puget Sound

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>1.0 INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>2.0 ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION .....</b>	<b>2</b>
<b>3.0 SENSIBILISATION AUX PIPELINES .....</b>	<b>3</b>
<b>4.0 BALISES DE PIPELINE .....</b>	<b>4</b>
<b>5.0 COMMENT RECONNAÎTRE LES REJETS D'UN PIPELINE? .....</b>	<b>5</b>
<b>6.0 LIGNES DIRECTRICES EN CAS DE REJET D'UN PIPELINE .....</b>	<b>6</b>
6.1 LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES DIRECTIONS DES ÉCOLES.....	6
6.2 LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES CONDUCTEURS D'AUTOBUS .....	6
<b>7.0 MODES DE PROTECTION .....</b>	<b>7</b>
7.1 LIGNES DIRECTRICES TOUCHANT LES ABRIS SUR PLACE .....	7
7.2 DIRECTIVES TOUCHANT L'ÉVACUATION.....	8
<b>8.0 CONCLUSION.....</b>	<b>9</b>

## FICHE DE CONTRÔLE

<b>Révision 6 Nombre</b>	<b>Date de Révision 6</b>	<b>Changements</b>	<b>Approuvé</b>
1	Septembre 2024	Nouveau	K. Malinoski

## **1.0 INTRODUCTION**

Trans Mountain Corporation (Trans Mountain) s'est engagée à exploiter son réseau de pipelines de façon sécuritaire, efficace et respectueuse de l'environnement, conformément à tous les règlements fédéraux et étatiques. Le programme de sensibilisation de la population de Trans Mountain vise à améliorer la prise de conscience par rapport à la présence de pipelines dans la collectivité et à fournir de l'information sur la sécurité et la prévention des dégâts aux personnes qui vivent et travaillent à proximité des pipelines et des installations de Trans Mountain. Ce complément au plan d'intervention d'urgence (PIU) vise à informer les directions des écoles établies à proximité du réseau de pipelines de Trans Mountain de la façon de prévenir les incidents mettant en cause un pipeline et des mesures à prendre dans l'éventualité peu probable du rejet d'un pipeline. Les mesures présentées dans ce document contribueront à réduire l'incidence d'un rejet accidentel sur la population.

## **2.0 ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION**

Le pipeline de Trans Mountain (à Puget Sound) relève du ministère de l'Écologie de l'État de Washington et de ses lois et règlements en vigueur. Le ministère agit à titre d'organisme de réglementation principal de tous les pipelines situés dans l'État de Washington. Le ministère est chargé de surveiller la façon dont les sociétés se conforment aux règlements et aux engagements concernant la sécurité des employés, de la population et de l'environnement tout au long du cycle de vie du pipeline. Le ministère et Trans Mountain s'attendent à ce que la priorité absolue en cas d'urgence soit de s'assurer que les gens sont en sécurité et que les biens et l'environnement sont protégés.

Le ministère s'est doté d'un programme complet de gestion des urgences. Chaque fois que se produit un incident grave mettant en cause une installation ou un pipeline réglementé par le ministère, son personnel peut se rendre sur les lieux pour surveiller l'intervention initiale de l'entreprise. Le ministère exige que toutes les mesures raisonnables soient prises pour protéger la population, les employés et l'environnement. De plus, le ministère vérifiera que l'entreprise faisant l'objet de la réglementation effectue un nettoyage et une remise en état adéquats et appropriés de tout effet sur l'environnement que l'incident pourrait avoir. La Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA) et le ministère des Transports peuvent enquêter sur la cause d'un incident.

Le centre des opérations du ministère collabore étroitement avec divers organismes fédéraux et de l'État de Washington pour coordonner et soutenir le personnel présent sur le lieu d'un incident et remettre des rapports de situation au Washington State Emergency Operations Center à Camp Murray, dans l'État de Washington.

Vous pouvez joindre le bureau de la région du Nord-Ouest du ministère de l'Écologie en composant le **1-206-594-0000**.

### **3.0 SENSIBILISATION AUX PIPELINES**

Les statistiques du gouvernement et du secteur d'activité montrent qu'un travail d'excavation bâclé ou non autorisé à proximité d'un pipeline est la cause la plus courante de dégâts. Les directions d'école, les responsables de la sécurité dans les écoles et le personnel peuvent aider à protéger les élèves, les installations et les pipelines en étant conscients de la présence du pipeline dans la collectivité et à proximité des écoles, et en connaissant les exigences relatives au travail sécuritaire à proximité des infrastructures souterraines. Voici cinq mesures que vous pouvez prendre pour protéger votre école contre d'éventuelles urgences mettant en cause un pipeline :

1. Être au fait de toute activité de construction ou de perturbation du sol sur le terrain de l'école ou à proximité. Communiquez avec Trans Mountain si vous avez des questions ou si vous remarquez une activité potentiellement dangereuse à proximité d'un pipeline de Trans Mountain en composant le **1-888-876-6711**.
2. Demandez aux entreprises chargées de l'excavation et de l'aménagement paysager qui travaillent sur le terrain de votre école, y compris les paysagistes, de composer le 811 avant de creuser. Le cas échéant, le personnel de Trans Mountain apposera des balises temporaires, y compris des drapeaux jaunes, de la peinture ou des piquets, pour indiquer l'emplacement du pipeline, et donnera aux entreprises chargées de l'excavation des indications afin que les travaux soient effectués en toute sécurité sans risque d'endommager le pipeline.

Numéro du service d'appel d'urgence de l'État de Washington :

- 811
  - Ou consultez le site Web suivant : [Digsafewa.com](http://Digsafewa.com)
3. Informez le personnel et les élèves des signes d'une fuite potentielle du pipeline et de l'emplacement, le cas échéant, d'un pipeline à proximité de votre école.
  4. Assurez-vous que le plan d'urgence de votre école comprend les procédures d'intervention d'urgence relatives aux pipelines.
  5. S'il existe une servitude touchant un pipeline sur le terrain de votre école, examinez les détails de toute entente et discutez avec Trans Mountain avant de planter, creuser ou construire à proximité de l'emprise.

#### **4.0 BALISES DE PIPELINE**

Le personnel qui travaille dans une école à proximité d'un pipeline de Trans Mountain devrait connaître l'emplacement de l'emprise du pipeline. L'emprise d'un ou de plusieurs pipelines est un corridor linéaire de terrain exempt de végétation en hauteur et de structures permanentes qui permet aux exploitants de pipelines d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de tester les pipelines.

Trans Mountain installe des panneaux permanents appelés *balises* le long du tracé d'un pipeline, ainsi qu'aux passages à niveau routiers et ferroviaires, pour faciliter l'identification des emprises. Les balises montrent que le pipeline se trouve dans le secteur, sans indiquer son emplacement ou sa profondeur exacts. Les balises de pipeline affichent des renseignements importants sur le pipeline, y compris le produit transporté, le nom de l'exploitant, le numéro de téléphone d'urgence et le numéro du centre d'appel local. Les renseignements affichés sur ces balises devraient figurer au plan d'urgence de l'école.



***Le numéro d'urgence de  
Trans Mountain est  
1-888-876-6711***

## 5.0 COMMENT RECONNAÎTRE LES REJETS D'UN PIPELINE?

Le personnel de l'école peut reconnaître le rejet d'un pipeline (réel ou présumé) à partir des indices suivants :

### Sentir



- Forte odeur de pétrole (semblable à l'odeur de l'essence ou du carburant diesel)
- Forte odeur de soufre (semblable à l'odeur des œufs pourris)

### Voir



- Végétation morte ou décolorée
- Flaques de liquide présentes alors que le reste de l'emprise est sec
- Reflet aux couleurs de l'arc-en-ciel sur l'eau

### Écouter



- Bruits inhabituels comme des grondements ou des sifflements



*Dans le cas où un membre du personnel de l'école croit avoir décelé ou décèle un rejet d'un pipeline exploité par Trans Mountain, il doit composer immédiatement le numéro de la ligne d'urgence de Trans Mountain : 1-888-876-6711.*

Lorsque vous appelez la ligne d'urgence pour donner des renseignements sur l'incident, soyez aussi clair, concis, précis et rapide que possible. Soyez prêts à donner :

- Vos nom et numéro de téléphone
- Date et heure de l'application de l'herbicide
- L'emplacement du rejet présumé du pipeline

## **6.0 LIGNES DIRECTRICES EN CAS DE REJET D'UN PIPELINE**

### **6.1 Lignes directrices à l'intention des directions des écoles**

Si croyez avoir décelé ou si vous décelez un rejet d'un pipeline :

- Quittez immédiatement le secteur.
- Éloignez-vous dans la direction contraire ou transversale au vent et avertissez les gens de rester à l'écart.
- Composez le **9-1-1** et le numéro de la ligne d'urgence de Trans Mountain, **1-888-876-6711**, à partir d'un endroit sûr et signalez le rejet.
- Ne conduisez pas d'autobus scolaire ou de véhicule, n'employez pas d'équipement mécanique, de téléphone cellulaire, d'appareil électronique ou autres qui pourraient créer une étincelle à proximité d'un rejet présumé.
- N'utilisez pas de briquet ou d'allumette à proximité d'un rejet présumé.
- Évitez tout contact avec des liquides ou des gaz provenant du pipeline.
- N'essayez pas d'actionner les vannes du pipeline.
- Suivez les procédures de votre école en matière d'évacuation ou d'abri sur place.

### **6.2 Lignes directrices à l'intention des conducteurs d'autobus**

Si un conducteur d'autobus croit déceler un rejet d'un pipeline, il doit faire ce qui suit :

- S'abstenir de conduire dans le secteur présumé du rejet.
- S'il se trouve dans un secteur où il croit qu'il pourrait y avoir un rejet, il doit éteindre le moteur, faire évacuer l'autobus et quitter immédiatement le secteur en se déplaçant à pied dans la direction transversale au vent puis dans la direction contraire au vent.
- Il ne doit allumer ou éteindre aucun appareil ou machine ni se servir d'un téléphone cellulaire à proximité d'un rejet présumé.
- Il doit composer le **9-1-1** et le numéro de la ligne d'urgence de Trans Mountain, **1-888-876-6711**.
- Il doit communiquer avec les parties concernées, y compris les écoles touchées, les districts scolaires et l'entreprise responsable du transport des écoliers.

## **7.0 MODES DE PROTECTION**

Une fois l'ampleur de l'urgence déterminée, le personnel de l'école doit décider des mesures à prendre. Dans ce genre d'urgence, les mesures d'intervention immédiates les plus courantes sont les suivantes :

- Abri sur place (rester à l'intérieur)
- Évacuation

La décision d'évacuer ou de trouver un abri sur place dépend de nombreux facteurs, notamment :

- Emplacement du rejet
- Exposition au rejet pendant l'évacuation
- La durée prévue de la situation d'urgence et les conseils des intervenants d'urgence et du personnel de Trans Mountain

Si l'exposition au rejet est imminente ou si l'évacuation est susceptible d'exposer les personnes à des substances nocives, trouver un abri sur place serait la stratégie la plus indiquée.

S'il est conseillé d'évacuer ou s'il est sécuritaire pour les élèves et le personnel de quitter le secteur touché, il faut suivre les procédures d'évacuation.

### **7.1 Lignes directrices touchant les abris sur place**

- Avisez tous les membres du personnel et les élèves de la nécessité de s'abriter sur place.
- Si vous êtes à l'intérieur, gardez les élèves dans la classe jusqu'à ce que d'autres indications soient données.
- Si vous êtes à l'extérieur, demandez aux élèves de retourner dans leur classe si cela ne représente aucun danger. Sinon, dirigez les élèves et le personnel vers les salles de cours ou les bâtiments scolaires à proximité.
  - Au moment de déterminer où installer le personnel et les élèves à l'intérieur de l'école, il faut tenir compte du lieu et de la proximité du rejet du pipeline et s'assurer que la ou les salles se trouvent le plus loin possible du lieu du rejet.
- Il faut sécuriser les salles de cours individuelles conformément aux procédures de l'école.
- Les membres du personnel, par exemple le personnel de la sécurité et des services publics, pourraient envisager les mesures suivantes :
  - Fermer le système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) de la salle de cours/du bâtiment.
  - Éteindre les ventilateurs.
  - Fermer et verrouiller les portes et les fenêtres.
  - Obstruer les interstices sous les portes et les fenêtres.

- Obstruer les événements si cela est possible;
- Éteindre les sources d'inflammation, comme les brûleurs de veilleuse.

## **7.2 Directives touchant l'évacuation**

- Avisez tous les membres du personnel et les élèves de la nécessité d'évacuer les lieux.
- Demandez aux élèves d'évacuer l'immeuble en empruntant les voies désignées et de se rassembler dans les points de rassemblement désignés, dans la direction contraire ou transversale au vent par rapport au pipeline.
  - Si le point de rassemblement désigné est jugé dangereux, fixez d'autres emplacements sûrs et indiquez-les au personnel et aux élèves.
  - S'il faut évacuer hors site, déterminez la voie d'évacuation et le mode de transport appropriés; il peut s'agir de la marche ou, si cela est sécuritaire, du déplacement par autobus.
- Récupérez la liste des élèves au moment de sortir de l'immeuble et prenez les présences une fois que le groupe est assemblé dans un endroit sûr, conformément à la procédure de l'école.
- Une fois rassemblés, demandez aux élèves de rester en place jusqu'à ce que d'autres indications leur soient données.
- Si les organismes responsables en donnent l'autorisation, les membres du personnel peuvent demander aux élèves de retourner en classe.

## **8.0 CONCLUSION**

Trans Mountain reconnaît que la gestion des urgences est d'une importance capitale dans les écoles. Nous sommes déterminés à appuyer notre engagement commun envers la sûreté et la sécurité des élèves, du personnel, des biens et de l'environnement. Une collaboration continue fera que nos plans d'urgence respectifs sont bien coordonnés dans l'éventualité peu probable du rejet d'un pipeline. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de gestion des urgences de Trans Mountain ou pour prendre connaissance des documents et des plans d'intervention d'urgence de Trans Mountain, veuillez consulter le site Web suivant :

<https://www.transmountain.com/fr/plans-dintervention-durgence>

L'équipe de gestion des urgences de Trans Mountain peut répondre à vos questions et vous fournir des renseignements supplémentaires s'il y a lieu. Pour communiquer avec l'équipe de gestion des urgences de Trans Mountain, composez le 403-514-6400 ou envoyez un courriel à [Emergency\\_Management@transmountain.com](mailto:Emergency_Management@transmountain.com).

Pour signaler une situation d'urgence, communiquez avec Trans Mountain au

**1-888-876-6711**